



Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier\*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc. Ce bulletin technique est émis par la chambre d'agriculture de Haute-Corse.

*La chambre d'agriculture de Haute-Corse est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

Rédacteur : Frédérique CECCALDI (CDA2B) avec le concours du SIDOC, de l'AREFLEC et de l'INTER BIO CORSE.

### Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (la réglementation interdit de traiter avec un vent supérieur à 19km/h), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température (optimale entre 5°C et 20°C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

⚠ Par temps sec, les fines gouttes s'évaporent avant même de toucher la plante.

#### D'après les prévisions ci-dessous :

**D'après Météo-France le vent devrait se calmer dans les régions exposées le jeudi 28 pour ensuite reprendre le dimanche 31 août. Le temps est globalement sec et ensoleillé, les températures sont < 25°C le matin.**

	Echelle de Beaufort (à 10m de haut)	Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe (km/h)	Effets observés
Conditions favorables <b>TRAITEMENT POSSIBLE</b>	Force 0 – Calme	< de 2	 La fumée s'élève verticalement
	Force 1 – Très légère brise	2 à 3.5	 la fumée s'incline dans le sens du vent
	Force 2 – Légère brise	3.5 à 6.5	 Les feuilles frémissent, le vent est perçu sur le visage
CONDITIONS LIMITES (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)	Force 3 – Petite brise	6.5 à 10	 Les feuilles et petites branches sont constamment agitées
	Conditions défavorables <b>PAS DE TRAITEMENT</b>	Force 4 – Vent modéré	10 à 15

	Mardi 26 août	Mercredi 27 août	Jeudi 28 août
<b>BASTIA</b>	18 ≤ T°C ≤ 28 Vent 5 km/h le matin, 10 km/h le soir 70 ≤ Humidité ≤ 90 %	19 ≤ T°C ≤ 30 Vent 20-65 km/h le matin, 5 km/h le soir 60 ≤ Humidité ≤ 80 %	19 ≤ T°C ≤ 29 ; Vent 10 km/h 70 ≤ Humidité ≤ 100 %
<b>BELGODERE</b>	20 ≤ T°C ≤ 28 ; Vent 5 km/h le matin, 25-65 km/h le soir 30 ≤ Humidité ≤ 80 %	22 ≤ T°C ≤ 28 ; Vent 30-70 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 60 %	20 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 0 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 100 %
<b>CALVI</b>			
<b>CORTE</b>	13 ≤ T°C ≤ 31 ; Vent 0 km/h le matin, 10 km/h le soir 30 ≤ Humidité ≤ 90 %	15 ≤ T°C ≤ 31 Vent 30-55 km/h le matin, 0 km/h le soir 40 ≤ Humidité ≤ 70 %	14 ≤ T°C ≤ 30 ; Vent 0 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 100 %
<b>OLETTA</b>	15 ≤ T°C ≤ 29 ; Vent 0 km/h le matin, 5 km/h le soir 50 ≤ Humidité ≤ 90 %	17 ≤ T°C ≤ 30 ; Vent 15 km/h le matin, 0 km/h le soir 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	16 ≤ T°C ≤ 29 ; Vent 5 km/h 50 ≤ Humidité ≤ 90 %
<b>SAINT FLORENT</b>	20 ≤ T°C ≤ 26 Vent 10 km/h le matin, 5 km/h le soir 50 ≤ Humidité ≤ 90 %	22 ≤ T°C ≤ 28 Vent 45-85 km/h le matin, 30 km/h le soir 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	21 ≤ T°C ≤ 27 ; Vent 10 km/h 50 ≤ Humidité ≤ 90 %
<b>SAN GIULIANO</b>	19 ≤ T°C ≤ 28 ; Vent 5 km/h 70 ≤ Humidité ≤ 90 %	21 ≤ T°C ≤ 29 ; Vent 0 km/h 70 ≤ Humidité ≤ 90 %	22 ≤ T°C ≤ 28 ; Vent 5 km/h le matin, 0 km/h le soir 60 ≤ Humidité ≤ 90 %

\* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, CA2B.

## MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*



D'après le BSV Oléiculture n°3, le nombre de mouches de l'olive capturées est en augmentation constante depuis plus de 10 jours et ce, dans toutes les zones d'altitudes.

**Observations** : D'après les résultats de captures du réseau de surveillance le second vol a débuté aux alentours du 02 août. Son intensité varie logiquement selon les parcelles et les traitements phytosanitaires qui y ont été réalisés. Dans l'ensemble, on a désormais dépassé le seuil de nuisibilité sur la zone d'altitude inférieure à 150 mètres : on atteignait au 22 août une moyenne de 5.5 mouches capturées par piège et par jour.

**Risques** : Les conditions climatiques sont optimales pour l'activité de ponte ainsi que pour l'évolution des larves dans les olives. Actuellement, on est sur la période de risque maximale de piqûres pour cette génération.

**Dégâts** : Les dégâts larvaires sur olives dus au premier vol et les trous de sortie d'adultes sont désormais visibles sur les parcelles non traitées.



**Quel traitement réaliser** : Un **TRAITEMENT CURATIF** est à effectuer cette semaine. Celui-ci aura pour effet de couvrir la période à risque du vol en cours en :

- **Tuant l'adulte au moment de la pulvérisation** par contact avec le produit ;
- **Détruisant les larves L1 et L2 issues des pontes récentes** (rappel : en été l'incubation des œufs dure  $\pm$  2-4 jours, le développement larvaire  $\pm$  10 jours) ;
- **Protégeant les olives des futurs développements larvaires** dus aux pontes réalisées prochainement au cours du pic de vol.

**Produits autorisés en LUTTE CURATIVE** sur olivier contre la mouche de l'olive : voir "La méthode de lutte curative", page 5-6 du bulletin d'avertissement n°1 édité le 17 juillet 2014.

- Site du syndicat : [http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations\\_oleicoles\\_corse-17.html](http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations_oleicoles_corse-17.html) -

### Les insecticides

La majorité des insecticides sont **non-sélectifs**. Ces produits peuvent être classés **selon leur voie de pénétration dans l'insecte**. On distingue les insecticides de :

- ☑ **Contact** : Ces produits contrôlent l'insecte dès qu'ils **touchent** le ravageur.
- ☑ **Inhalation** : Ces produits contrôlent l'insecte pour autant que ce dernier en **respire** les vapeurs.
- ☑ **Ingestion** : L'insecte doit **ingérer** l'insecticide pour être éliminé.

Les **insecticides d'ingestion** peuvent être **systémiques**, **non-systémiques** et **translaminaires**. Dans les matières actives homologuées sur olivier pour lutter contre la mouche de l'olive on trouve des produits :

- ☑ **Non-systémiques** : Deltaméthrine, Lambda-cyhalothrine, Kaolin, Spinosad, Thioclopride.
- ☑ **Translaminaires** : Dimethoate, Phosmet.

La **systémie**, réfère à la redistribution partielle ou totale de l'insecticide dans les organes de la plante. Lorsque l'insecticide ne pénètre pas la plante, il est considéré **non-systémique**. Lorsque le produit pénètre le feuillage et s'immobilise immédiatement près de son point d'entrée, l'insecticide est de type **translaminare**. L'insecte à réprimer doit consommer la plante pour mourir. Ce type de produit possède une rémanence plus longue que les produits de contact. Les **translaminaires** ont une action à mi-chemin entre les insecticides de types systématique et/ou de contact, c'est-à-dire qu'ils pénètrent dans la plante, mais **ne circulent pas dans la sève**.

## Les modes d'action

Les insecticides peuvent être classés selon la façon dont ils agissent sur le ravageur. Les modes d'action sont divers et s'appuient sur la **perturbation de différents mécanismes physiologiques** des insectes.

Pour réduire les risques de développement de la **résistance** spécifique aux insecticides, **il est important de faire des rotations de produits en provenance de familles chimiques différentes et de ne pas faire plusieurs applications successives du même produit**. Si c'est possible, utiliser un seul groupe chimique par génération d'insectes.

### ACTIONS ET PROPRIETES DES MATIERES ACTIVES HOMOLOGUEES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE

Mode de lutte	Matière active	Famille chimique	Spécialité	Formulation	Dose	Type d'action	
<b>PREVENTIVE</b> (adulticide)	<b>Deltaméthrine</b>	Pyréthroïdes de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DECIS PROTECH</li> <li>• SPLIT PROTECH</li> <li>• PEARL PROTECH</li> </ul>	Emulsion aqueuse	0.083 l/ha	<b>Neurotoxique agissant par contact et par ingestion</b>  <b>PRODUITS NON-SYSTEMIQUES</b>	
	<b>Lambda-cyhalothrine</b>	Pyréthroïdes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• KARATE XPRESS</li> <li>• CORANO</li> <li>• GALWAY</li> <li>• POOL</li> <li>• NINJA</li> <li>• SENTINEL</li> </ul>	Granulés dispersibles dans l'eau	0.220 kg/ha		
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON</li> <li>• AGROTECH-LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 CS</li> <li>• HALLMARK AVEC ZEON</li> <li>• KARID 10 CS</li> <li>• LAMBASTAR</li> <li>• REALCHEMIE LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 CS</li> <li>• ZELAMBDA</li> <li>• CAZEON</li> <li>• KARAIBE PRO</li> <li>• KARATE ZEON</li> <li>• KUSTI</li> <li>• NINJA PRO</li> <li>• SCIMITAR</li> <li>• SENTINEL PRO</li> </ul>	Suspension de capsules	0.110 l/ha		
	<b>Kaolin AB</b>	Silicates d'alumine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SOKALCIARBO WP</li> <li>• BAYKAL WP</li> <li>• ARGICAL PRO</li> <li>• ARGI NATURE</li> </ul>	Poudre mouillable	30 kg/ha		Barrière physique : répulsif
	<b>Spinosad AB</b>	Spinosoïdes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SYNEÏS APPAT</li> </ul>	Concentration pour appât	1.2 l/ha		Neurotoxique agissant par ingestion et contact
<b>CURATIVE</b> (larvicide)	<b>Diméthoate</b>	Organo-phosphorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIMATE BF 400</li> <li>• ROGOR PIPC 400</li> <li>• DANADIM SUPER</li> <li>• DANADIM PROGRESS</li> <li>• ROGOR PLUS</li> </ul>	Suspension concentrée	0.075 l/ha	<b>Neurotoxique agissant par contact et par ingestion</b>	
	<b>Thiaclopride</b>	Chloronicotiniles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CALYPSO</li> <li>• ALANTO</li> <li>• COUSTO</li> <li>• CAZOLIPO</li> <li>• ZYPSO</li> </ul>	Suspension concentrée	0.025 l/ha		
	<b>Phosmet</b>	Organo-phosphorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IMIDAN 50 WG</li> </ul>	Granulés dispersibles dans l'eau	1.5 kg/ha		Neurotoxique agissant par contact, ingestion et inhalation